

NORME INTERNATIONALE

ISO
5751-3

Deuxième édition
1988-06-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Pneumatiques et jantes pour motocycles (séries millimétriques) —

Partie 3 :

Jantes pour pneumatiques des séries 100, 90, 80, 70 et 60

Motorcycle tyres and rims (metric series) —

Part 3 : Rims for tyres of series 100, 90, 80, 70 and 60

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 5751-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 31, *Pneus, jantes et valves*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 5751-3 : 1983), dont les profils de jantes ont été développés pour inclure les séries 70 et 60.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Pneumatiques et jantes pour motocycles (séries millimétriques) —

Partie 3 :

Jantes pour pneumatiques des séries 100, 90, 80, 70 et 60

0 Introduction

L'ISO 5751 spécifie les exigences relatives aux pneumatiques et jantes pour motocycles des séries millimétriques. Elle comprend les parties suivantes :

Partie 1 : Pneumatiques toutes séries.

Partie 2 : Pneumatiques des séries 100, 90, 80, 70 et 60.

Partie 3 : Jantes pour pneumatiques des séries 100, 90, 80, 70 et 60.

NOTE — L'ISO 4249 traite des pneumatiques et jantes pour motocycles des séries dont les dimensions sont désignées par des codes.

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 5751 établit le code des jantes pour motocycles sur lesquelles sont montés les pneumatiques des séries millimétriques 100, 90, 80, 70 et 60.

2 Références

ISO 4249-3, *Pneumatiques et jantes pour motocycles (Séries dont les dimensions sont désignées par des codes) — Partie 3 : Jantes.*

ISO 5751-2, *Pneumatiques et jantes pour motocycles (séries millimétriques) — Partie 2 : Pneumatiques des séries 100, 90, 80, 70 et 60.*

3 Profils de jantes

3.1 Les codes des profils de jantes pour les pneumatiques des séries 100, 90, 80, 70 et 60 sont indiqués dans le tableau.

Les cotes de ces profils ainsi que le développement au repos de talon sont indiqués dans l'ISO 4249-3.

3.2 Les jantes recommandées correspondent aux largeurs de la jante de mesure données dans l'ISO 5751-2.

3.3 La grosseur de boudin théorique du pneumatique neuf, S , et la grosseur de boudin maximale hors tout du pneumatique en service, W_{max} , indiquées dans l'ISO 5751-2, varient de 1 mm pour chaque variation de code de 0.1 (2,5 mm) de la largeur de jante à partir de la largeur de jante (de mesure) recommandée.

Tableau — Profils de jantes¹⁾

Grosseur nominale de boudin du pneumatique	Profils de jantes pour les séries 100, 90 et 80	Profils de jantes pour les séries 70 et 60
60	1.20 — 1.40 — 1.50 — 1.60	—
70	1.40 — 1.50 — 1.60 — 1.85	—
80	1.60 — 1.85 — 2.15	2.15 — 2.50
90	1.85 — 2.15 — 2.50	2.15 — 2.50 — 2.75
100	2.15 — 2.50 — 2.75	2.50 — 2.75 — MT 3.0 ²⁾
110	2.15 — 2.50 — 2.75 — MT 3.0 ²⁾	2.75 — MT 3.0 — MT 3.5 ²⁾
120	2.50 — 2.75 — MT 3.0 ²⁾	MT 3.0 — MT 3.5 ²⁾
130	2.50 — 2.75 — MT 3.0 — MT 3.5 ²⁾	MT 3.0 — MT 3.5 — MT 4.0 ²⁾
140	2.75 — MT 3.0 — MT 3.5 ²⁾	MT 3.5 — MT 4.0 — MT 4.5
150	MT 3.0 — MT 3.5 — MT 4.0 ²⁾	MT 3.5 — MT 4.0 — MT 4.5
160	MT 3.5 — MT 4.0 — MT 4.5	MT 4.0 — MT 4.5 — MT 5.0
170	MT 3.5 — MT 4.0 — MT 4.5	MT 4.0 — MT 4.5 — MT 5.0
180	MT 4.0 — MT 4.5 — MT 5.0	MT 4.5 — MT 5.0 — MT 5.5

1) Les profils de jantes MT (c'est-à-dire MT 1.85) et à repos de talon cylindrique (c'est-à-dire 1.85) sont permis pour les pneumatiques des séries millimétriques.

2) La jante 3.00 D est également permise pour les pneumatiques de code de diamètre 16.